

**OBJET : OUVERTURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE DE RIPAILLE A
LA RENTREE 2022-2023**

VU la délibération N°2020-96 du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire pour décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement primaire,

VU l'article L.212-1 du code de l'éducation,

VU l'article L.2120-30 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du représentant de l'Etat dans le département par courrier du 21 mars 2022,

CONSIDERANT que la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des école publiques et qu'à ce titre, elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles d'enseignement public ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'Etat,

CONSIDERANT l'augmentation des effectifs scolaires nécessitant l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle de Ripaille,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La création d'une classe supplémentaire au sein de l'école maternelle de Ripaille, située avenue Emile Bouschon à ANNONAY. La maternelle disposera de ce fait de 3 classes de 13 élèves au titre du dédoublement des Grandes sections et de 3 classes à 19 élèves de petites et de moyennes sections.

ARTICLE 2 :

La présente décision sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet et à Monsieur le Trésorier principal.

ARTICLE 3 :

Ampliation de la présente décision sera déposée à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le **20 AVR. 2022**

L'Adjointe déléguée

Stéphanie BARBATO-BARBE

Transmis en sous-préfecture le : **06 MAI 2022**

Identifiant télétransmission : :

